
ANNEXE B

Décision du CCNR 04/05-0761 CJMF-FM concernant des commentaires faits dans le cadre d'un épisode de *Le trio de l'enfer*

La plainte

La plainte suivante en date du 22 décembre 2004 a été envoyée au CRTC and transmise au CCNR :

Alain Laforest traite ses compétiteurs de « trou de cul » soit André Arthur et Jean-François Fillion.

Alain Laforest et l'animateur remettent en cause les résultats BBM Ils disent que ce n'est pas les vrais résultats ... parce qu'ils ont perdu ...

Alain Laforest banalise les actes commis par Gillet en disant qu'il n'était pas en situation d'autorité, que ce n'était pas du viol ... Qu'est-ce qu'il en sait ? A-t-il lu la sentence du juge Martin? Il punit Gillet parce que la prostitution juvénile est de l'exploitation ... l'exploitation comprend la notion d'autorité ? Il ment, banalise, insulte la population et ses compétiteurs ?

L'on parle de haute qualité depuis plusieurs mois à Québec.

Est-ce que les termes « trou de cul » sont de haute qualité ?

Est-ce que commenter des procédures pendantes devant les tribunaux (procédures auxquelles le 93,3 est partie) est de qualité ... Est-ce que les ondes publiques doivent servir à plaider sa propre cause ?

Est-ce que banaliser des crimes sexuelles impliquant de l'exploitation de mineures est de la haute qualité ?

Est-ce que ridiculiser et banaliser les sondages BBM lorsqu'on perd est de la haute qualité ?

Que le 93,3 subisse ce qu'il a semé, c'est une chose, qu'il éclabousse les autres et transgresse toute les règles pour se remonter, s'en est une autre.

Cette comédie a assez duré.

Agissez SVP ...

La réponse du radiodiffuseur

Le radiodiffuseur a répondu au plaignant le 7 mars 2005 :

Monsieur,

J'aimerais vous confirmer, par la présente, avoir pris connaissance de votre plainte au sujet des propos tenus par notre animateur, Alain Laforest.

Le 93,3 n'endosse aucunement ce niveau d'attaque qui dérange les auditeurs et soyez assuré que nous avons avisé notre animateur en ce sens.

Bien que nous ayons été victimes d'attaques verbales disgracieuses des animateurs Filion et Arthur, nous n'encourageons pas ce niveau de discours. Nous travaillons plutôt à offrir une radio de bon goût qui met la table aux opinions et au rock classique.

Soyez assuré que nous prendrons toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter ce niveau de propos sur nos ondes.

J'espère le tout à votre entière satisfaction.

Correspondance afférente

Le plaignant a écrit au CCNR le 19 mars :

Veillez prendre les dispositions pour rendre une décision SVP.